

Assemblée annuelle des parents

Compte-rendu de l'assemblée tenue le 5 septembre 2024 en présentiel.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 30.

Sont présents :

- Amélie Turgeon
- Aline Beaulieu
- Tommy Daigle
- Vicky Bergeron
- Josée Gagné-Paquet
- Ibrahim Berrima
- Éric Lupien
- Joanie Lambert
- Céline Deschênes
- Marwen Hlaibi
- Aicha Benkiran
- Sandra Boucher
- Jennifer Côté

1-Accueil et présentation des membres du Conseil d'établissement

Madame Amélie Turgeon se présente, elle mentionne que cette année, il y aura 4 postes à combler au conseil d'établissement. Elle présente ensuite monsieur Tommy Daigle et Aline Beaulieu, les 2 membres restants de l'année dernière.

2-Présentation de la direction

Madame Jennifer Côté se présente.

3-Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Amélie Turgeon fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Tommy Daigle, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

4- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 août 2023

Madame Jennifer Côté fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 août 2023.

Il est proposé par madame Aline Beaulieu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

5- Lecture et adoption du rapport annuel du CE 2023-2024

Madame Jennifer Côté fait la lecture du rapport annuel du conseil d'établissement de 2023-2024.

Il est proposé par madame Joanie Lambert d'adopter le rapport annuel tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

6- Explication sur la composition et les fonctions :

- **Du conseil d'établissement**

Madame Amélie Turgeon résume l'utilité du conseil d'établissement et ses principales fonctions. Le conseil d'établissement est composé de minimalement 5 membres parents, trois enseignants, un membre du personnel de soutien, un membre du personnel professionnel et un membre du service de garde.

Les fonctions d'un conseil d'établissement sont d'être consulté sur le budget de l'école, les sorties éducatives, les règles de l'école, etc. Le conseil d'établissement est informé sur ce qu'il se passe dans chacun des pavillons.

- **Du comité de parent**

Monsieur Tommy Daigle explique que le comité de parent est constitué d'un membre et d'un substitut. Ces personnes doivent être membres du conseil d'établissement et être élues durant l'assemblée générale.

Lors des rencontres, les membres ont de l'information concernant le Centre de services scolaire des Navigateurs tel que le calendrier scolaire, le fonctionnement du budget, la prise de certaines décisions par le ministère de l'Éducation, les principaux enjeux auxquels il fait face, etc.

7-Élection au conseil d'établissement et au comité de parents :

7.1 Nomination d'un président d'élection

Madame Amélie Turgeon propose madame Jennifer Côté.

Celle-ci accepte.

7.2 Nomination d'un secrétaire d'élection

Madame Aline Turgeon propose madame Sandra Boucher.

Celle-ci accepte.

7.3 Nomination de deux scrutateurs

Madame Aline Beaulieu propose madame Amélie Turgeon.

Madame Amélie Turgeon propose monsieur Tommy Daigle.

Madame Amélie Turgeon et monsieur Tommy Daigle acceptent.

7.4 Procédure pour la mise en candidature

7.5 Postes à pourvoir au conseil d'établissement

Il y a quatre postes à pourvoir.

7.6 Élection des parents au conseil d'établissement

Madame Josée Gagné-Paquet propose madame Vicky Bergeron.

Madame Vicky Bergeron propose madame Céline Deschênes.

Madame Aline Beaulieu propose madame Joanie Lambert.

Madame Amélie Turgeon propose madame Aline Beaulieu.

Madame Amélie Turgeon propose madame Josée Gagné-Paquet.

Madame Joanie Lambert propose monsieur Éric Lupien.

Madame Josée Gagné-Paquet propose madame Aisha Benkiran.

Madame Josée Gagné-Paquet propose madame Houda Frigui.

Madame Amélie Turgeon propose monsieur Ibrahim Berrima.

Monsieur Ibrahim Berrima accepte.

Madame Houda Frigui refuse.

Madame Aisha Benkiran refuse.

Monsieur Éric Lupien refuse.

Madame Josée Gagné-Paquet accepte.

Madame Aline Beaulieu accepte.

Madame Joanie Lambert accepte.

Madame Céline Deschênes refuse.

Madame Vicky Bergeron refuse.

7.7 Élection du représentant et du représentant substitut au comité de parents

Madame Aline Beaulieu propose monsieur Tommy Daigle.

Madame Jose Gagné-Paquet propose madame Joanie Lambert.

Madame Joanie Lambert propose madame Aline Beaulieu.

Monsieur Ibrahim Berrima propose madame Josée Gagné-Paquet.

Madame Josée Gagné-Paquet propose monsieur Ibrahim Berrima.

Monsieur Ibrahim Berrima refuse.

Madame Josée Gagné-Paquet refuse.

Madame Aline Beaulieu refuse.

Madame Joanie Lambert accepte.

Monsieur Tommy Daigle accepte.

8-Organisme de participation des parents (OPP)

Madame Jennifer Côté explique le but de l'organisme des parents (OPP). Elle mentionne une partie de leurs actions au sein de l'école : organisation du party d'Halloween, campagne de financement, participation à certaines activités de l'école, etc.

Il est proposé par madame Aline Beaulieu d'adopter la participation de l'OPP à l'école de la Caravelle pour l'année scolaire 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

9- Date de la première séance du Conseil d'établissement

Madame Jennifer Côté propose le 24 septembre à 18 h 45 à l'école de la Caravelle de Saint-Flavien.

Il est proposé par madame Josée Gagné-Paquet d'adopter le 24 septembre pour la première rencontre du conseil d'établissement.

Adopté à l'unanimité

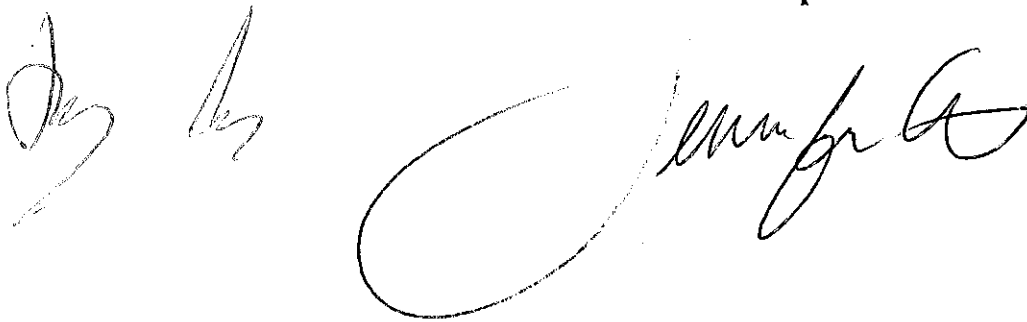
10- Questions du public

Aucune question.

11- Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée à 20 h 12 par monsieur Tommy Daigle.

Adopté à l'unanimité

Four handwritten signatures in black ink are visible. The first two are on the left, and the last two are on the right, separated by a large, loopy flourish.